



Père irresponsable et pension trop faible

Par **clara2**, le **14/02/2008** à **10:20**

Bonjour

Je suis une maman célibataire et j'élève ma fille de 10 ans seule depuis qu'elle a 2 ans et demi. Son papa m'a versé jusqu'à l'an dernier une pension alimentaire de 152,00 euros.. Après avoir essayé de négocier la pension pour la passer à 200, il a finalement accepté de la passer à 172.45 euros, mais pas plus. Ce montant me paraît faible dans la mesure où il n'a plus de charges à ce jour, sa maison est payée et ses revenus sont tout à fait corrects (à mon souvenir environ 1500 euros/mois sinon plus aujourd'hui). Puisque je prétends à une pension de 200 euros?..

D'autre part, son papa a des ennuis avec l'alcool, et dernièrement on lui a retiré son permis de conduire pour alcoolémie au volant. J'emmène donc ma fille et vais la rechercher chez lui 1 week end sur deux et la moitié des vacances scolaires depuis environ octobre 2007 et ce jusqu'au 6 avril prochain, date à laquelle il devrait récupérer son permis de conduire. Enfin, ma fille, et même si elle aime son papa très fort, se plaint et m'appelle à chaque vacances scolaires passées chez son père, elle s'ennuie, il est très souvent absent, la laissant seule à la maison pendant des heures. Et quand il est avec elle, il la laisse passer des heures sur msn, la laissant utiliser son forfait 1 heure que je lui ai souscrit, sans la mettre en garde ou la freiner, ne lui rappelle jamais d'aller prendre sa douche., etc....même s'il est vrai qu'à son âge, elle devrait d'elle-même y penser!.. (elle peut rester des jours sans y avoir été quand elle est chez lui).

Je suis très inquiète quant à la "qualité" de ses responsabilités de père. Ma fille grandit, elle a 10 ans maintenant et j'ai très peur qu'il ne la laisse gérer sa vie de "petite" fille, sans lui mettre de limites ou de barrières ; et ce hormis le fait qu'elle se plaint d'être souvent seule à la maison quand elle est chez son papa.

Quelle soutien pourrais-je avoir, quels sont mes droits par rapport à son père? Car je suis très inquiète pour l'avenir de ma fille au domicile de son père quand elle s'y rend pour les vacances..

J'ai bien envie de ne plus lui envoyer, et de la mettre au centre de loisirs sur ces périodes là..
quand je suis moi au travail. mais ai je le droit?
Merci pour les réponses que vous pourrez m'apporter.